

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil tenue le 10 mars 2014 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Marcel Langlois, maire suppléant (16h40)
MM Ghislain Gagnon, conseiller (16h40)
Gaston Simoneau, conseiller (16h40)
Gervais Ouellette, conseiller (16h40)
Suzanne Forestier, conseillère (16h40)

Le maire, Réal Fortin ainsi que le conseiller, Guillaume Hinse sont absents.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 16h40 par Monsieur Marcel Langlois, maire suppléant de Tingwick.

Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2014-03-106

Constatation l'avis de convocation

Considérant que les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits;

Considérant que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance;

Considérant que la présente séance spéciale a été convoquée par le maire, Réal Fortin;

Considérant que le sujet inscrit sur l'avis de convocation est le suivant :

- ✓ Embauche de Caza, Marceau et Soucy, Boudreau, avocats : rédaction d'un avis juridique : avenant branchement PE-2 (facture de 9 941.32\$) : BPR infrastructures

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Forestier, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que les membres du conseil ne sont pas tous présents, que seul le sujet sur l'avis de convocation soit pris en considération.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-03-107

Embauche de Caza, Marceau et Soucy, Boudreau, avocats : rédaction d'un avis juridique : avenant branchement PE-2 (facture de 9 941.32\$) : BPR infrastructures

Considérant que l'avenant du branchement du PE-2 n'a pas été octroyé par résolution du conseil;

Considérant que le présent conseil désire connaître la légalité quant au paiement de cette facture;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Gaston Simoneau il est résolu de demander une opinion juridique quant à la légalité du paiement de la facture de BPR par la Municipalité de Tingwick et que si le paiement s'avèrerait illégal de trouver une alternative au paiement de celle-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le maire suppléant, Marcel Langlois invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée n'ayant aucun citoyen présent dans la salle du conseil.

CLÔTURE DE LA SÉANCE
La résolution numéro 2014-03-108

Il est proposé par la conseillère Suzanne Forestier, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la présente séance soit close. (16h45)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

Chantale Ramsay, g.m.a.
Directrice générale &
secrétaire-trésorière

Marcel Langlois
maire suppléant

%%

Je, Marcel Langlois, maire suppléant atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Marcel Langlois, maire

%%